

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'acquisition par Bourg-en-Bresse Agglomération, au prix de 1,50 € le m² (hors frais accessoires), des parcelles précitées auprès de la Commune de Saint-Denis-Les-Bourg.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et documents s'y rapportant.
- **PRECISE** que l'ensemble des frais afférents à cette transaction sera entièrement supporté par la Communauté d'Agglomération.

Fait et délibéré en séance à la date indiquée.

Pour extrait conforme,
Le Président,
M. FONTAINE

